

LA DECLARATION GOUVERNEMENTALE SUR L'AVENIR DU CONGO.

Réactions congolaises et européennes.

Toute déclaration de caractère politique qui ambitionne de couvrir l'ensemble d'un problème contient nécessairement des éléments qui ont le don de cristalliser les réactions de l'opinion publique et des groupes, à côté d'autres qui - sans être nécessairement moins importantes en soi - ne provoquent guère de commentaires. Le message royal et la déclaration gouvernementale du 13 janvier ne font pas exception à la règle.

Ainsi, en d'autres temps, l'instauration du Statut Unique au Congo aurait déclenché une vague de réactions passionnées. Aujourd'hui, on en annonce rétroactivement l'application au I.I.1959 et, en dehors de quelques commentaires congolais (comme celui de Mouvement National Congolais, au Kasai), on chercherait en vain à saisir une manifestation d'opinion à son sujet. Or, le statut unique engage sérieusement l'avenir du budget congolais, les perspectives de l'africanisation des cadres et la situation du secteur privé.

Dans l'ensemble, les réactions portent essentiellement sur les aspects politiques de la déclaration gouvernementale comme celle-ci le suggère d'ailleurs par sa formulation. C'est en effet sur le plan des institutions politiques que s'opère la mutation du paternalisme belge au Congo, sans qu'on puisse mesurer encore dans quelle mesure les autres composantes de la colonisation seront concernées par cette décision.

Polarisée par les événements de Léopoldville et par l'idée de décolonisation politique, l'opinion métropolitaine et congolaise devait logiquement retenir des discours du 13 janvier les phrases suivantes :

" Notre résolution est aujourd'hui de conduire, sans atermoiements funestes mais sans précipitation inconsidérée, les populations congolaises à l'indépendance, dans la prospérité et la paix " (message royal).

" La Belgique entend organiser au Congo une démocratie, capable d'exercer les prérogatives de la souveraineté et de décider de son indépendance... Aucune mesure engageant l'avenir des habitants du Congo ne sera prise sans consultation préalable des organes politiques fonctionnant à ce moment " (décl. ministérielle).

De manière quasi-générale, les commentaires congolais ont tendance à " valoriser " le sens du message royal, lui donnant une portée dépassant la déclaration ministérielle. La clarté de la forme ne suffit pas à expliquer ce phénomène. L'histoire du Congo, le type d'enseignement scolaire traditionnel, le voyage royal, tout a contribué à donner à la dynastie une position de prestige personnel, dépassant ce qui découle normalement du texte constitutionnel et de la tradition parlementaire belge. Un homme comme M. Van Bilsen lui-même déclare que le message royal constitue une " caution qui engage au delà des fluctuations gouvernementales " et cette interprétation extra-juridique est adoptée d'emblée par la plupart des congolais.

Ainsi se dessine, au sujet des futures relations belgo-congolaises, une tendance que dénonce la gauche socialiste mais sur laquelle des milieux d'affaires et administratifs croient pouvoir construire.

Les grandes tendances.

A Léopoldville, le poids des récents événements - émeutes et répressions- continue à déterminer les comportements. Le Mouvement National Congolais qui est une des composantes majeures de la situation, surtout après la dissolution de l'Abako, approuve la déclaration mais voudrait des élections générales au début 1961. Cette position est à mi-chemin entre celle de l'Abako clandestin qui rejette la déclaration et celle de l'Interfédérale ethnique dont on ignore encore la représentativité, mais qui apparaît comme particulièrement bienveillante aux thèses de l'Administration. Quoique ses dirigeants fassent partie du M.N.C., l'Action Socialiste a tenu à prendre une position autonome dont l'originalité première est d'exiger une décolonisation portant aussi bien sur le plan des structures économiques que sur le terrain spécifiquement politique.

Dans les milieux européens, l'opinion continue à se préoccuper davantage d'établir les responsabilités du 4 janvier que des grandes réformes annoncées. Fait nouveau, un courant d'opinion libéral s'est manifesté très rapidement à Léo pour exiger des mesures politiques progressistes et pour appuyer ensuite la déclaration gouvernementale. L'exemple de 57 professeurs et assistants de Lovanium, dès le 6 janvier, fut probant à cet égard.

Les émeutes ont fait ressortir que les relations inter-raciales ont pris au Congo une forme proprement politique, dépassant le plan psychologique. Par ailleurs, les libéraux supportent mal de se sentir enfermés malgré eux, dans une " société blanche ", laquelle réagit d'ailleurs avec violence à leur égard. Le courant favorable à la déclaration gouvernementale est plus fort qu'escompté chez nos compatriotes (1). Les ultras se recrutent bien entendu chez les colons et dans les milieux italiens, grecs et portugais de la ville. La politisation ouverte des poursuites judiciaires satisfait grand nombre d'européens, à l'exception d'une minorité qui n'ose toutefois réclamer la libération des principaux détenus. Le courant favorable à l'indépendance congolaise, dans le cadre proposé par le ministre, ne pourrait se renforcer sérieusement que dans l'hypothèse où la vague de panique de janvier trouverait matière à apaisement, où les affaires reprendraient, où serait freinée la vague de départs et où un soutien lui serait apporté par une attitude compréhensive de la Métropole et des organisations africaines elles-mêmes. L'européen-moyen, autre que celui du secteur public réclame des garanties pour ses biens, espère souvent se sauver par des limitations à la règle du Suffrage Universel - (entraînant *ipso facto* une radicalisation des congolais sur ce terrain).

Dans les différentes provinces, visitées par M. Van Hemelrijck, l'accord sur la déclaration gouvernementale, mitigé par des revendications précises sur le timing se manifeste dans les organisations congolaises (M.N.C.- Kasaf ; Centre de Regroupement Africain de Bukavu) mais, par contre, le colonat y est plus agressif, spécialement à Bukavu où s'est constitué un parti "Le Rassemblement Congolais" dirigé contre " les syndicalismes démagogiques " et contre ce que les leaders appellent la politique de faiblesse des " bradeurs " du Congo.

Un mouvement semble se dessiner tendant à regrouper les forces organisées du colonat et les tenants du pouvoir coutumier au Congo. D'après la presse du Kivu ces derniers se sentent menacés par la croissance, à leurs côtés, d'élus issus du Suffrage Universel (2). De même, le colonat

(1) Un tract d'un groupe " Rencontres ", diffusé à Léo, exprime à la fois les tendances et les hésitations de ces milieux.

(2) " Les actuels chefs coutumiers ne pourraient pas avaler la pilule amère du S.U. ", écrit E. KIMBA, dans l'ESSOR- Voir la déclaration à Elisabethville, du Mwata Yambo, chef des Lunda.

cherche à développer , sous couvert de décentralisation administrative, des appétits à l'égard du " siège " des nouvelles institutions congolaises.

Le colonat organisé au Congo Belge.

L'incident entre le Ministre du Congo et M. Ch. Bonte, leader de la Fedacol qui fournit au ministre l'occasion de menacer le porte-parole des colons d'expulsion en cas de boycott des projets gouvernementaux est assez révélateur de tendance.

Le terme " colon " au Congo Belge est entendu au sens du décret du 10.9.1951, art. 75 : un colon est " toute personne qui réside dans la colonie et y exerce pour son compte , une activité professionnelle quelconque".

Au 31.12.1956, on enregistrait 9.362 colons dont 5.311 belges et 4.051 étrangers (au 31.12.57) les chiffres seront 5.053 et 4.231) soit quelque 30.000 personnes environ , en comptant femmes et enfants (un peu plus d'un quart de la population blanche au Congo). Le plan décennal de M. Wigny déclarait en 1947 que " les autorités du Congo Belge favoriseraient résolument la colonisation de peuplement " et effectivement , le nombre de colons est passé de 3.800 à 9.362 entre 1948 et 1956 , date à partir de laquelle l'augmentation fut pratiquement stoppée.

La répartition géographique de ces 9.362 colons est la suivante: 2.366 dans la Province de Léo, 425 dans l'Equateur , 1.630 dans la Province Orientale , 1.552 au Kivu , 2.915 au Katanga, 474 au Kasai et 805 au Ruanda-Urundi. Professionnellement , ces colons sont des commerçants (38 %), des agriculteurs (18 %) , des industriels (16) , des artisans (13) et des professions libérales et rentiers (15).

Ces organisations de colons sont fédérées au sein de la FEDACOL, actuellement dénommée Fédération Congolaise des Classes Moyennes, B.P. 1721 à Elisabethville et 96a Bd. de Waterloo à Bruxelles (tél. 38.12.59). Cette organisation fédérative est représentée à Bruxelles par M. Jacques Dubois qui assume les fonctions de vice-président de la Société de Crédit au Colonat et édite une revue commune " EURAFRICA " qui compte , dans son comité , MM. Jo Gérard, d'Europe-Magazine et Pierre Devos, correspondant du " Monde " en Belgique. Les organisations membres comptant, selon M. Dubois, quelque 3.000 membres, soit 30 % des colons, lesquels se retrouvent également dans les Chambres de Commerce locales (ex. Bukavu , Ituri , Goma) et des quelques organisations non fédérées.

C'est dans l'Est, d'Elisabethville à Bukavu que les organisations de colons sont les plus influentes et les plus agressives à l'égard de la déclaration gouvernementale.

La Fédacol est présidée actuellement par M. Gonzalve de Bève qui, après des missions en Indochine et en Guyane a 30 années de Congo (à la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto , au Comité National du Kivu, puis après un temps d'activité de planteur , propriétaire d'hôtels à Bukavu).

Les associations membres de la Fédacol sont :

- l'Association professionnelle des Colons de l'Equateur (A.P.C.E.), B.P. 167, Coquilhatville, dont le président M. Defauw est vice-président de la Fédacol;

- l'Unicol , B.P. 500 , Stanleyville - Président , Ch. Bonte, membre du Conseil de Gouvernement - Son Président d'Honneur est M. Hilaire Lahaye, député libéral d'Ypres.

- l'Ucol-Katanga , B.P. 1721, E'Ville - Président , M. Humble.
- l'Aprocolin , 12, av. des Aviateurs, Léo. - Président , M. Boulengier.
- l'Upak , E'Ville - Président - R. Cambier.
- l'Ucol-Kasai , B.P. 700 à Luluabourg , Président R. Devroye.
- l'A.C.M. ou Association des Colons du Maniema, B.P. 73 , Kindu-Port Empain , président M. R.A. Maeschaelck.
- l'Union Eurafricaine du Ruanda-Urundi , B.P. 182 à Usumbura, Président M. A. Maus.
- l'Unaki , B.P. 363 à Bukavu dont le président M. Sailleux contrôle le journal " Centre-Afrique ".

Ces organisations se font les porte-parole des catégories de blancs qui se sentent les plus menacés par la décolonisation . Ceci explique leur comportement:

- agressivité contre les " intellectuels " de Lovanium, contre l'administration de Léo et contre " le système " de Bruxelles;
- l'opposition systématique aux réformes sociales et politiques (I).
- appel à la constitution de corps blancs, armés au lendemain des événements de Léo;
- hostilité à peine déguisée à la déclaration gouvernementale ;
- tendance à s'appuyer sur des éléments instables des classes moyennes du Congo pour transformer le Katanga en un dominion (I) oscomptant ainsi une neutralisation des courants nationaux et de l'influence de Léo sur les autres centres congolais .

Les représentants " colons " ont accepté , à la requête du ministre, de ne pas publier le texte de leur déclaration politique de décembre - janvier 1958 et cet accord résulte en fait d'une tension entre " mous " et " ultras " , ces derniers spécialement représentés à Bukavu où ils mènent la vie dure au Centre de Regroupement africain (CEREAA) en s'appuyant sur un bourgmestre et viennent de constituer un parti, au moment de la visite du ministre.

Que tentent ces organisations de colons ?

1° d'obtenir , au moins provisoirement, la neutralisation du S.J. par voie de la parité blancs noirs (ils en ont promis M. Pétillon) ou par introduction du suffrage capacitaire (Ucol-Kasai).

2° de se voir reconnaître la citoyenneté congolaise et les droits politiques y afférents ;

3° de s'ouvrir aux classes moyennes noires pour faire un front commun contre les réformes (ex. l'Unaki à Bukavu) et surtout pour préparer les élections;

4° d'obtenir la garantie des biens des colons (des contacts ont été pris avec M. Robillard de l'Union Minière , en vue d'une défense commune dont les colons ont plus besoin que l'Union Minière).

(I) A la commission du Colonat de juillet 1958, M. G. De Bève " regrettait vivement cette décision (le statut des villes) qui nous paraît prématurée dans les circonstances présentées ", réclamait " l'autonomie interne des grandes régions " et le maintien d'une " parité rigide dans toutes les institutions politiques congolaises " entre membres congolais et européens. L'Union Katangaise , d'inspiration " colons " réclamait également pour le Katanga autonome, le droit de traiter avec la Belgique " au titre de partenaire égal ". Les mouvements nationaux congolais ont tous lutté contre ce " séparatisme " qui, selon eux, mènerait à un régime de type sud-africain.

L'aile ultra du colonat s'est exprimée dans l'Echo du Kivu à Bukavu (23.I.59) : " les européens savent que le S.U. dans ce pays, c'est l'écrasement de leurs droits.. les engagements politiques pris par MM. Eyskens - Van Hemelrijck ne peuvent être considérés que comme nuls et non avenues ". Le journal annonçait la création " d'un parti puissant " avec lequel les ministres devront compter. Depuis lors, le Rassemblement Congolais a vu le jour dont le programme fixe " comme but final de l'évolution politique , l'autonomie intermédiaire du Congo au sein d'une Fédération belgo-congolaise ". Pour qu'une décision d'ordre général puisse être adoptée , elle devrait rallier une majorité dans chaque secteur : les milieux de brousse représentés par l'autorité coutumière, les centres européens où jouerait le S.U. pur et simple, les milieux extra-coutumiers avec " une forme compensée du S.U. ".

L'Action Socialiste à Léopoldville.

Parmi les leaders du Mouvement National Congolais à Léo, nous avons signalé déjà (I) la personnalité d'Alphonse Nguvulu, Président de l'Action Socialiste , employé à la direction de l'Enseignement technique supérieur.

L'Action Socialiste mouvement d'éducation politique fut autorisée le 7.I.1958 et le 19 du même mois tenait une séance d'information , en présence de délégués de l'A.E.F. et de 250 à 300 personnes. Orateurs : A. Nguvulu et Cyrille Adoula , permanent F.G.T.B. , représentant légal de l'Action Socialiste et vice-président du M.N.C.

Dès ce moment, " l'Avenir " , quotidien de Léo accuse l'Action Socialiste de communisme.

L'Action organise ensuite des cours quotidiens dans la Cité, pour des petites équipes.

Le 26.5.58, l'Action Socialiste publie son manifeste où elle réclame une progression vers l'indépendance, la démocratie devant se construire comme une pyramide , de la base au sommet et un régime économique nouveau, inspiré des thèses socialistes.

Quoique combattant l'Abako en raison de son caractère politique tribal , l'Action Socialiste a protesté contre le blâme adressé à Kasavubu , après son discours du 20.4.58.

En octobre 1958, l'Action s'associe aux leaders nationaux dans l'adresse au Groupe de Travail et c'est M. Cyrille Adoula qui parlera , au nom du M.N.C. , à l'occasion de la visite de M. Pétillon.

L'Action désire éditer un journal et met l'accent sur son caractère congolais.

Le 23 janvier 1959, l'Action Socialiste adresse , par deux présidents de section MM. Bienghat et Nongali, une lettre au Président de la Chambre pour préciser ses réactions sur la déclaration gouvernementale. C'est probablement là , avec celui du M.N.C. Léo et Kasai, le document le plus précis qui nous soit livré de source congolaise. Comme le M.N.C. , l'Action se réjouit de la déclaration d'intention de la Belgique et demande des élections pour le Conseil Général en 1961, réclame des élections au Suffrage Universel et opte positivement pour un mode de scrutin (Représentation proportionnelle) , pour des réformes socio-économiques profondes (planification, développement d'industries transformatrices etc..) ainsi que pour l'introduction immédiate des libertés démocratiques et pour une définition des pouvoirs réels des assemblées.

L'Action Socialiste, dans ce document, paraît-moins que les autres organisations congolaises - se laisser enfermer dans le cadre des réformes politiques progressistes qui sont proposées par Bruxelles : elle porte le débat sur tous les plans où se manifeste la condition coloniale mais néanmoins n'évoque guère que par allusion le problème gouvernemental lequel, dans tous les états, est pourtant fondamental pour l'exercice du pouvoir législatif.

LE MOUVEMENT NATIONAL CONGOLAIS.

Le Mouvement Nationale Congolais à Léopoldville (I) a adopté une attitude positive à l'égard de la déclaration gouvernementale ; il la considère comme un cadre favorable dans lequel viendra s'inscrire l'évolution vers l'indépendance. Le M.N.C., à partir de ce point de départ, propose janvier 1961 pour les élections générales en vue de constituer Chambre et Sénat, réclame l'application du S.U. même pour les circonscriptions rurales, rejette les élections au second et troisième degré, préconise la représentation proportionnelle (2).

Le M.N.C. Kasai " que préside Albert Kalonji (expert-comptable indépendant, ami personnel de J. Ngalula; éditeur de " L'Abeille " . bulletin photocopié, fut à Bruxelles-Expo en 1958) est une organisation parallèle au M.N.C. de Léopoldville. La lettre adressée au Ministre, lors de son passage à Luluabourg, révèle néanmoins un esprit plus positif, plus attentif aux réalisations concrètes : ainsi, A. Kalonji, F. Muamba et E. Mapumba réclament, au nom de leurs amis du M.N.C., " la suppression du recrutement en Belgique des agents subalternes de 4ème catégorie... la réalisation de l'axe routier Est-Ouest,... l'asphaltage et l'éclairage public des rues dans les communes congolaises ", la multiplication des bourses d'études pour la Belgique, le droit pour les congolais de bénéficier des bourses de l'O.N.U. ainsi qu'un développement des stages en vue d'accélérer l'africanisation des cadres, etc...

Cette différence de ton et de formulation des revendications entre ces 2 centres du M.N.C., dans le cadre d'une attitude commune à l'égard de la déclaration gouvernementale permet de mesurer l'intérêt que présentera, pour l'observateur, la première confrontation nationale de ce mouvement.

Fort proches des réactions M.N.C. et de l'Action Socialiste se situent également celles du CEREA, Centre de Regroupement Africain de Bukavu fondé en août 1958, qui a mené la lutte contre toutes les réformes de séparatisme régional, d'inspiration " colons ", La motion du 19.I.59, signée par le Prés. Ph. Nkubiri et son comité préconise pourtant une initiative originale : " qu'une commission constituante dans laquelle siègeraient les délégués des mouvements politiques congolais, entre autres le M.N.C. et le CEREA, soit formée d'urgence pour élaborer la loi fondamentale du Congo, supplantant la Charte Coloniale ". A la suite de perquisitions les dirigeants du CEREA viennent d'être inculpés à Bukavu.

Les documents publiés par les autres groupements congolais (notamment par l' Union Congolaise du Katanga, avec les bourgmestres Musengeshi, Tshinkulu, Luangi, et Mukendi) ne nous sont pas encore parvenus au moment de la rédaction de ce cahier.

On doit d'autre part rappeler qu'une adhésion sans réserves a été apportée à la déclaration gouvernementale par l' Interfédérale ethnique de Léopoldville, constituée en parti politique ouvert aux " belges de bonne volonté ". Des leaders M.N.C. lui reprochent d'être passée du plan de la défense des cultures tribales à celui de la politique, sans consultation des membres et de la population. Le secrétaire de l'Interfédérale, J. Iyeki, correspondant de la "Voix du Congolais " est un ancien frère des Ecoles Chrétiennes, actuellement clerc à l'Otraco. Patrice Lumumba, élu à la présidence de la Fédération des Batétélas le 26.IO.1958 et actuel président du M.N.C. ne figure pas parmi les dirigeants de l'Interfédérale. Cette absence et la campagne de " Présence Congolaise " ont accredité la version d'une hostilité M.N.C.-Interfédérale, le premier accusant le second d'être " tenu " par l'Administration belge.

(I) Voir " Courrier Hebdomadaire " du C.R.I.S.P. du 16.I.59.

(2) La R.P. est revendiquée par des groupes qui ont le réflexe de partis à vocation parlementaire.